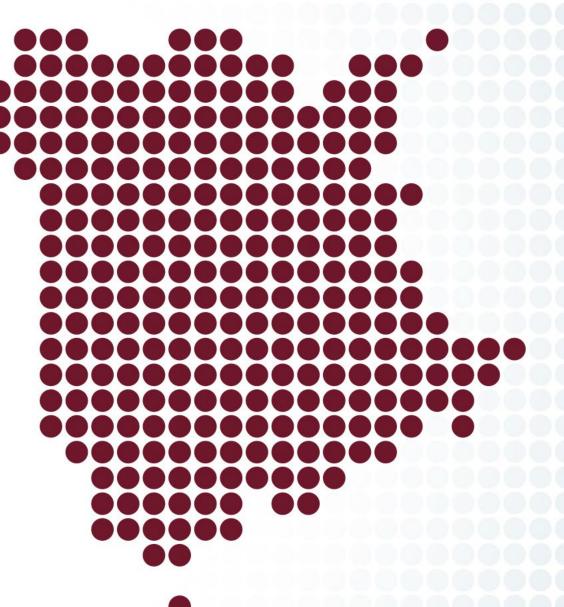


Rapports financiers



(2024-04-13)

Rapports électoraux Candidat à l'investiture enregistré

Le <u>représentant officiel</u> du candidat à l'investiture doit déposer un <u>rapport</u> <u>financier</u>

- Dans les 30 jours suivant son congrès d'investiture
 - Si cela tombe pendant la période électorale 2024, prolongée jusqu'à 90 jours après le jour ordinaire du scrutin, c'est-à-dire le lundi 20 janvier 2025

www.electionsnb.ca

Financement politique > Rapports financiers électoraux : modèles >
P 04 926 Rapport financier de candidat à la direction ou à l'investiture



Rapports électoraux : Candidat

Si l'agent officiel du candidat ouvre son propre compte bancaire :

- L'agent officiel doit déposer un rapport financier électoral
 - au plus tard 60 jours après le retour du bref d'election, prolongée jusqu'au lundi 6 janvier 2025 en raison de la période des fêtes de 2024

www.electionsnb.ca

Financement politique > Rapports financiers électoraux : Modèles >
P 04 902 Rapport financier électoral du candidat

Dépôt de 100 \$ restitué au candidat à la réception du rapport par Élections N.-B.

Les rapports sont examinés dans l'ordre de leur réception, en accordant la priorité aux rapports comportant des remboursements de dépenses électorales



Rapports électoraux :

Candidat et association de circonscription enregistrée

Si l'agent officiel du candidat n'ouvre pas son propre compte bancaire :

- Les dépenses électorales du candidat seront payées à partir du compte bancaire existant de l'association de circonscription ou à partir des fonds en dépôt au parti
 - Le représentant officiel et l'agent officiel sont en accord; ou
 - Lorsque la même personne remplit les deux rôles
- Une option bancaire préférée et plus simple
- Le <u>représentant officiel et l'agent officiel</u> doivent déposer un <u>rapport financier conjoint</u>
 - Au plus tard le **31 mars** pour l'année civile précédente



Rapports électoraux :

Candidat et association de circonscription enregistrée (suite)

www.electionsnb.ca

 Financement politique > Rapports financiers électoraux : Modèles > P 04 924
Rapport financier conjoint de l'association de circonscription enregistrée et d'un candidat



Rapports annuels : Parti politique enregistré

L'agent principal d'un parti doit déposer un rapport financier électoral

- au plus tard 120 jours après le retour du bref d'élection
- Prolongée jusqu'au lundi 3 mars 2025

www.electionsnb.ca

Financement politique > Rapports financiers électoraux : Modèles >
P 04 906 Rapport financier électoral du parti politique enregistré



Rapports annuels : Association de circonscription enregistrée

Le <u>représentant officiel</u> de l'association de circonscription enregistrée doit déposer un <u>rapport financier annuel</u>

• Au plus tard le 31 mars pour l'année civile précédente

www.electionsnb.ca

Financement politique > Rapports financiers annuels : Modèles >
P 04 912 Rapport financier de l'association de circonscription enregistrée

NOTE : Le rapport annuel n'est pas requis si le rapport financier conjoint est utilisé



Rapports annuels : d'un parti politique enregistré

Le <u>représentant officiel</u> d'un parti doit présenter <u>deux</u> rapports financiers annuellement :

- 1) Pour les six premiers mois de l'année civile, au plus tard le 30 septembre
 - Puisque cette date tombe au cours de la période électorale de 2024, la date est reportée à 90 jours après le jour ordinaire du scrutin, c'est-à-dire le lundi 20 janvier 2025.
- 2) Pour les douze mois de l'année civile, un rapport <u>verifié</u> au plus tard le 31 mai de l'année suivante

www.electionsnb.ca

Financement politique > Rapports financiers annuels : Modèles > P 04 910
Rapport financier du parti politique enregistré



Examen public des rapports financiers

Les rapports financiers <u>qui comprennent des contributions</u> peuvent être consultés en ligne

www.electionsnb.ca

- Financement politique > Examen public des rapports financiers ...
 - > Partis politiques enregistrés
 - > Candidats à l'investiture enregistrés
 - > Candidats à la direction enregistrés
 - > Candidats indépendants enregistrés
 - > Tiers enregistrés
 - > Rapports de situations sur les dépôts

<u>Tous</u> les rapports financiers sont accessibles au public qui peut les examiner au bureau d'Élections N.-B. durant les heures normales d'ouverture





Questions?

